



As ton le droit de refusé l'entrée d un bar

Par **jeanmarie06**, le **19/11/2010 à 01:10**

Bonjour, ce jeudi soir je me présente avec mon fils dans un bar nous sommes habiller correctement nous venons pour prendre une biere et passer une bonne soirée , le videur me refuse l'entrée sous prétexte que je ne suis pas un habituer ! alors que derrière moi des personnes habillées n'importent comment sont autorisé à rentrer. j'ai quitter donc le bar et me suis rendu au comisaria de la ville pour déposer une main courante j'attends votre aide savoir si je porte plainte si je peux avoir recoure mercirn,

Par **mimi493**, le **19/11/2010 à 03:39**

La main courante n'est une preuve de rien. Il faudrait avoir des témoins d'une part et de l'autre que le motif de la discrimination soit illégal (toutes les discriminations ne sont pas illégales)

Par **jeanmarie06**, le **19/11/2010 à 16:05**

J'étais avec mon fils de 21 ans, c'est un établissement que je connais vu que j'y suis déjà aller, j'étais habillé correctement, mon fils aussi, on a le droit de m'interdire l'établissement sous prétexte que je ne correspond pas au profil ou éventuellement pour ma part trop vieux, pour info je suis blanc et j'ai 50 ans, merci de vos réponses

Par **mimi493**, le **19/11/2010** à **16:06**

Vous n'amenez aucun élément nouveau avec votre réponse.

Par **jeanmarie06**, le **19/11/2010** à **16:51**

Soit disant im me sort soiré pour les habitués , alors qu'il fesait de la pub pour la soirée , mais as t on le droit de vous refuser l'entrée dans un établissement à la tête du client